



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

MAY 24 1983

A/38/208
S/15774 ✓
19 mai 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-huitième session
Point 25 de la liste préliminaire*
QUESTION DES ILES FALKLAND (MALVINAS)

Lettre datée du 18 mai 1983, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et
d'Irlande du Nord

J'ai l'honneur de me référer à la lettre du Représentant permanent de l'Argentine, datée du 30 mars 1983 (A/38/130-S/15668) et, à ce propos, de déclarer ce qui suit :

La lettre de l'Argentine est une tentative pour détourner l'attention de ceux qui sont réellement responsables de la tension persistante dans la région de l'Atlantique Sud. Il est évident que cette tension a pour cause, non les mesures nécessaires et légitimes prises par le Royaume-Uni pour protéger les îles Falkland et leurs habitants contre des menaces continues (comme l'affirme la lettre de l'Argentine), mais le refus de l'Argentine de déclarer une cessation définitive des hostilités et de renoncer à l'emploi de la force pour résoudre les différends entre les deux pays. Ce refus de l'Argentine implique nécessairement qu'elle a l'intention de reprendre activement les hostilités. A cet égard et sur d'autres points, c'est l'Argentine, et non pas le Royaume-Uni, qui continue à faire obstacle à une normalisation des relations entre les deux pays.

Dès lors, il n'est pas surprenant que la lettre de l'Argentine donne une image très hautement fallacieuse du rapport établi par un Committee of Privy Councillors présidé par Lord Franks, dont le texte intégral a été publié. Elle passe tout à

* A/38/50.

fait sous silence la conclusion principale du rapport, à savoir que le gouvernement alors au pouvoir en Argentine porte l'entière responsabilité de "l'acte d'agression sans provocation qu'a constitué l'invasion des îles Falkland le 2 avril 1982". Si le rapport Franks montre clairement les difficultés rencontrées pour trouver une solution au problème des îles Falkland qui puisse être acceptée par les parties intéressées, il décrit également en détail les efforts sérieux et persistants déployés par le Royaume-Uni pour parvenir à une solution négociée acceptable. Le processus de négociation a été délibérément interrompu par le recours à la force de l'Argentine en avril 1982, juste après une série de négociations que les deux parties avaient décrites, dans le communiqué conjoint, comme s'étant déroulées dans "un esprit cordial et positif". Le rapport démontre en outre très clairement que les Gouvernements britanniques successifs ont toujours adhéré aux principes de l'autodétermination et du respect des aspirations librement exprimées de la population des îles Falkland. Il s'agit là en fait d'un aspect fondamental du différend, que les autorités argentines ont néanmoins toujours éludé.

Dans sa lettre, l'Argentine se réfère à la résolution 505 (1982) du Conseil de sécurité mais ne mentionne pas la résolution 502 (1982) : ces résolutions du Conseil de sécurité ont été rendues ineffectives par le refus de l'Argentine de se conformer aux principes fondamentaux de la résolution 502 (1982). La lettre en question ne contient aucun élément pouvant indiquer que le Gouvernement argentin a renoncé à sa position, à savoir que les négociations sur les îles Falkland ne peuvent avoir qu'une seule issue - le transfert de souveraineté à l'Argentine, quelles que soient les aspirations de la population des îles Falkland. Il n'y a non plus aucune indication suggérant que l'Argentine a renoncé à rejeter l'application du principe universel d'autodétermination consacré dans la Charte des Nations Unies, dans les déclarations et résolutions de l'Organisation des Nations Unies et par la pratique que l'Organisation a toujours suivie à l'égard des territoires non autonomes. En bref, il n'existe aucun signe d'un changement fondamental dans l'attitude de l'Argentine, sans lequel il ne pourra y avoir de règlement des différends entre l'Argentine et le Royaume-Uni.

En dernier lieu, je tiens à formuler quelques observations au sujet de la terminologie utilisée par l'Argentine dans sa lettre. L'emploi de l'expression "la souveraineté des territoires auxquels a trait 'la question des Malvinas'" vise sans aucun doute à oblitérer la distinction entre les îles Falkland, d'une part, et la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud, d'autre part. Le Royaume-Uni rejette ce libellé. La Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud n'étaient pas l'objet du débat tenu par l'Assemblée générale l'année dernière. Elles sont distinctes des îles Falkland du point de vue géographique, juridique et historique et les arguments invoqués par l'Argentine à l'appui de ses revendications à la souveraineté sur les îles Falkland ne s'appliquent pas à ces îles.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre de la même manière que la lettre de l'Argentine citée en référence.

(Signé) J. A. THOMSON
